

## Formulaire de demande d'extension temporaire de terrasse dans le cadre du déconfinement horeca Covid-19

Dans le cadre de la relance du secteur horeca post confinement, la commune de Saint-Gilles peut autoriser dans certaines conditions une extension temporaire de terrasse. Cette extension doit permettre d'accueillir la clientèle du commerce horeca dans le respect des règles de distanciation à l'extérieur du commerce et des réglementations en vigueur.

L'extension demandée doit se situer sur l'espace de stationnement devant le commerce horeca. Le demandeur doit être en ordre d'un point de vue administratif (autorisation d'exploiter un établissement horeca délivrée par le Collège des Bourgmestres et Echevins préalable à la demande d'extension temporaire de terrasse, conformité urbanistique...).

La disposition de la terrasse devra permettre de préserver la sécurité des clients et des autres usagers de l'espace public. Il conviendra notamment de laisser un espace minimum de 1,5 mètre afin de permettre la circulation des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite. Les règles en matière d'accessibilité des services d'urgence (normes SIAMU) devront également être respectées.

Le demandeur devra installer sur son extension de terrasse, un dispositif de protection (barrières, bacs à plantes...) permettant de matérialiser les limites de la terrasse en voirie. Le demandeur sera responsable du placement du dispositif de protection, de son maintien à l'emplacement indiqué et de sa pérennité jusqu'à la fin de l'autorisation temporaire.

Le Collège examinera les demandes et prendra une décision en fonction de la disposition des lieux et du dossier de l'établissement demandeur.

Formulaire à renvoyer par mail à [horeca.1060@stgilles.brussels](mailto:horeca.1060@stgilles.brussels)

**Le formulaire doit être accompagné d'un schéma matérialisant la demande d'extension temporaire de terrasse et d'une description détaillée du dispositif de sécurité (barrière, bacs à plantes...) choisi.**

Enseigne	
Nom et prénom du gérant *	
N°d'entreprise	
Adresse d'exploitation	
Numéro de GSM	
Adresse E-MAIL	

Si vous éprouvez des difficultés à compléter ou à transmettre le formulaire, veuillez le signaler à [horeca.1060@stgilles.brussels](mailto:horeca.1060@stgilles.brussels) ou au 02/536.03.95

*\*En répondant au formulaire, j'autorise l'administration communale de Saint-Gilles à traiter mes données dans le cadre de ce formulaire. La commune de Saint-Gilles est responsable du traitement de mes données.*

*Pour toute information concernant ce traitement de données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter à : [dpo@stgilles.brussels](mailto:dpo@stgilles.brussels).*